

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 17 décembre 2024

Délibération n° 97 - 2024 relative à la suppression du SACD CFA

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve

- la dissolution au 1^{er} janvier 2025 du SACD CFA,
- l'intégration au budget principal de son bilan et résultat,
- l'affectation aux réserves de l'établissement des réserves du CFA diminuées du montant du report à nouveau.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	33	Pour	33	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,



le 18/12/2024

La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : **19 Décembre 2024**

Document mis en ligne le : **19 Décembre 2024**